

**Rapport de la Présidente du jury
des concours externe, interne et de 3^{ème} voie
de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- session 2019 -**

Les concours externe, interne et de 3^{ème} voie de Rédacteur principal de 2^{ème} classe sont programmés tous les deux ans, en année impaire.

Ces concours sont organisés pour la troisième fois depuis la parution du nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B (décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale), et du nouveau statut particulier des rédacteurs territoriaux (décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié).

Rappelons que le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est désormais accessible par

- Trois voies de concours (externe, interne et troisième voie)
- Avancement de grade (avec ou sans examen professionnel)
- Promotion interne (avec ou sans examen professionnel)

Dans un souci de mutualisation, la session 2019 de ces concours a été organisée dans le cadre de la convention Île-de-France, c'est-à-dire également pour le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne et le centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (77).

Ouverts au titre de l'année 2019 par le CIG de la Petite Couronne par arrêté n° 2019-2 du 3 janvier 2019, Le nombre de postes ouverts pour cette session était fixé à **560**, répartis comme suit :

- concours externe : **280** postes
- concours interne : **168** postes
- troisième concours : **112** postes

Cette session comptait **3217 inscrits** (candidats autorisés à concourir) pour **3358 dossiers reçus**, **141** dossiers d'inscription ayant fait l'objet d'un rejet. Seulement **1258** candidats étaient présents aux deux épreuves d'admissibilité qui s'est déroulée le **jeudi 3 Octobre 2019** sur deux sites distincts : dans les locaux du CIG Petite Couronne à Pantin et à Villepinte, soit un taux d'absentéisme de **60,89%**.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués du 27 au 29 janvier 2020 pour l'épreuve orale obligatoire d'entretien.

Les sujets des épreuves d'admissibilité ont été conçus par la cellule pédagogique nationale pilotée par le CDG du Rhône (69). Le CIG de la petite couronne a contribué à leur élaboration en qualité de participant actif.

Le jury de ce concours, présidé par **Karima BENTOUT**, Chef du service des finances de la Ville d' Eaubonne, était composé de 39 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées). **Valérie FUKUHARA** a été désignée par tirage au sort parmi les représentants du personnel de catégorie B à la commission administrative paritaire. **Catherine ALFARROBA** représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Le jury s'est réuni le **13 décembre 2019** pour statuer sur l'admissibilité, et le 25 février 2020 pour établir la liste des candidats admis à cette session des concours.

I. Les principaux chiffres du concours

Session 2013, organisée par le CIG de la Grande Couronne

concours	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absentéisme	Seuil admissibilité	Candidats Admissibles	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite (*)
Externe	236	1 278	559	56.26 %	9/20	153	10/20	114	20,39 %
Interne	128	1 295	602	53.51 %	9/20	201	10/20	137	22,76 %
3 ^{ème} voie	65	101	38	62.38 %	9/20	20	10/20	14	36,84 %
Total	429	2 674	1 199	55.16 %	/	374	/	265	22,16 %

(*) Par rapport aux candidats présents aux épreuves écrites

Session 2015 organisée par le CIG de la Petite Couronne

concours	Postes ouverts	Dossiers reçus	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absentéisme	Seuil admissibilité	Candidats Admissibles	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite (*)
Externe	148	1 657	1 537	565	63,24 %	10/20	169	10,50/20	133	23,54 %
Interne	88	1 685	1 654	740	55,26 %	10/20	233	11,04/20	147	19,86 %
3 ^{ème} concours	59	225	169	69	59,17 %	10/20	23	10,50/20	15	21,74 %
Total	295	3 567	3 360	1 374	59,11 %	/	425	/	295	21,47 %

(*) Par rapport aux candidats présents aux épreuves écrites

Session 2017 organisée par le CDG de la Seine-et-Marne

concours	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absentéisme	Seuil admissibilité	Candidats Admissibles	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite (*)
Externe	146	687	289	57,93 %	9,50/20	109	10,50/20	97	33,56 %
Interne	87	1226	537	56,20 %	9,50/20	189	11,04/20	156	29,05 %
3 ^{ème} concours	58	135	73	45,93 %	9,50/20	22	10,50/20	17	23,29 %
Total	291	2048	899	56,10 %	/	320	/	270	30,03 %

(*) Par rapport aux candidats présents aux épreuves écrites

Session 2019 organisée par le CIG de la Petite Couronne

concours	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absentéisme	Seuil admissibilité	Candidats Admissibles	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite (*)
Externe	280	1134	420	62,96 %	10,00/20	75	10,00/20	66	15,71 %
Interne	168	1855	716	61,40%	10,00/20	142	10,00/20	128	17,88 %
3 ^{ème} concours	112	228	122	46,49 %	10,00/20	34	10,00/20	31	25,41 %
Total	560	3217	1258	60,89 %	/	251	/	225	17,88 %

(*) Par rapport aux candidats présents aux épreuves écrites

On constate une hausse significative du nombre de postes ouverts par rapport aux deux dernières sessions. Le nombre d'inscrits est également en hausse par rapport à la session 2017, sans toutefois atteindre le niveau de 2015. La hausse de l'absentéisme se poursuit dans les trois voies de concours. Cet absentéisme record a été constaté par l'ensemble des organisateurs des concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Comme lors des sessions précédentes, l'absentéisme élevé s'explique sans doute par le fait que de nombreux candidats se sont inscrits à la fois à ce concours et au concours de rédacteur territorial et ont finalement privilégié le concours d'accès au premier grade du cadre d'emplois.

Cette analyse est d'autant plus plausible que les conditions d'accès à la voie interne sont identiques pour les concours de rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe.

II. La phase d'admissibilité

1. Le profil des candidats présents aux épreuves écrites

Le candidat type est une femme, appartenant majoritairement à la tranche d'âge des 30 à 50 ans et domiciliée en Région Ile de France (82,7%).

TRANCHES D'AGE	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
de 21 à 30 ans	37	143	7	30	2	4	46	177
de 31 à 40 ans	46	132	65	265	8	37	119	434
de 41 à 50 ans	7	44	28	214	6	52	41	310
51 ans et plus	2	9	9	98	1	12	12	119
Total	92	328	109	607	17	105	218	1040

Quant au niveau d'études, il se répartit selon le tableau ci-après. On peut constater que 17,25 % des candidats déclarent posséder un diplôme de niveau 8 (bac + 5), alors que le niveau de diplôme requis des candidats du concours externe est le niveau 5.

NIVEAU DE DIPLOMES	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 8 (doctorat...)	140	33,33%	55	7,68%	22	18,03%	217	17,25%
Niveau 6 (Licence)	179	42,62%	153	21,37%	25	20,49%	357	28,38%
Niveau 5 (BTS/DUT/DEUG)	77	18,33%	209	29,05%	43	35,25%	328	26,07%
Niveau 4 (BAC)	13	3,10%	196	27,37%	22	18,03%	231	18,36%
Niveau 3 (BEP,CAP, Brevet)	1	0,24%	78	10,89%	3	2,46%	82	6,52%
Niveau 2 (aucun diplôme)	0	0,00%	7	0,98%	1	0,82%	8	0,64%
Père de trois enfants	0	0,00%	0	0,41%	1	0,82%	1	0,08%
Sportif de haut niveau	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mère de trois enfants	8	1,90%	11	1,54%	4	3,28%	23	1,83%
Equivalence de diplôme	2	0,48%	7	0,98%	1	0,82%	10	0,79%
Total	420	100,00%	716	100,00%	122	100,00%	1258	100,00%

Par ailleurs, une grande majorité des candidats (54,5%) déclarent s'être préparés de manière individuelle à ces concours. Seuls 27,3% d'entre eux déclarent avoir suivi une formation dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

Les concours comportent deux épreuves écrites d'admissibilité.

Les objectifs de ces épreuves, ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats, sont décrits dans les notes de cadrage nationales rendues publiques notamment sur le site du CIG de la Petite Couronne (rubrique « concours », sous-rubrique « se préparer »).

La première épreuve écrite d'admissibilité, commune aux 3 voies, consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée 3h, coefficient 1).

Cette épreuve « hybride » vise à vérifier l'aptitude des candidats à synthétiser un dossier d'une vingtaine de pages en des développements structurés et synthétiques (partie « rapport » sur 10 points). Elle permet également d'évaluer leurs facultés de réflexion, leur compréhension du fonctionnement d'une collectivité, leur connaissance de la conduite de projet et de ses outils, pour

l'élaboration de propositions opérationnelles (partie « propositions » sur 10 points). Il convient de noter que pour la réalisation de cette seconde partie, le candidat devra s'appuyer sur des connaissances extérieures au dossier

Les sujets ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale, pilotée par le Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon.

Le sujet :

Un rapport sur l'éco-responsabilité dans les administrations, permettant de dégager des propositions opérationnelles de mise en œuvre d'une telle démarche dans une commune de 20 000 habitants et 300 agents.

Ce sujet présentait l'avantage de traiter une thématique bien connue de chacun, y compris parmi les candidats externes. Les correcteurs l'ont trouvé tout à fait adapté aux attentes, ils ont estimé qu'il s'agissait d'un sujet d'actualité, qui donnait la possibilité aux candidats même externes de faire des propositions en faisant appel à leurs connaissances.

La seconde épreuve écrite d'admissibilité se décline par voies de concours.

Pour le concours externe, elle consiste en la réponse à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales (durée: 3 heures, coefficient 1).

Pour le concours interne et le troisième concours, elle consiste en la réponse à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée: 3 heures; coefficient 1).

Les sujets :

Ils comportaient un tronc commun de questions puis des questions spécifiques par voie de concours.

Questions communes :

Questions	Barème
Le principe de libre administration protège-t-il efficacement les finances des collectivités territoriales ?	4 points
Les collectivités territoriales à statut particulier	2 points
Action sociale : quelle répartition des compétences entre départements et communes ?	2 points
Les procédures formalisées de la commande publique	2 points
La compétence économique des intercommunalités	2 points

Questions spécifiques au concours externe :

Questions	Barème
Utilité et perspectives du statut de la fonction publique	4 points
Les recettes des régions	2 points
Les enjeux de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière pour les collectivités territoriales	2 points

Questions spécifiques aux concours interne et de troisième voie :

Questions	Barème
De quels leviers dispose l'encadrant pour développer la motivation de son équipe ?	4 points
Les éléments essentiels du statut de la fonction publique	2 points
L'open data et les collectivités territoriales	2 points

3) Les résultats du concours externe

Concours externe	Epreuve de Questions (coef. 1)	Epreuve de Rédaction d'un rapport (coef. 1)
280 postes ouverts	436 présents	420 présents
Note la + haute	18,88	17 ,00
	<i>18,50 en 2017</i>	<i>19,00 en 2017</i>
Note la + basse	0,00	0,00
	<i>0,25 en 2017</i>	<i>0,00 en 2017</i>
Notes = ou > à 10	81 soit 18,58%	100 soit 23,75%
	<i>25,76% en 2017</i>	<i>40,10% en 2017</i>
Notes éliminatoires	195 soit 44,50%	99 soit 23,52%
	<i>29,06% en 2017</i>	<i>15,57% en 2017</i>
Moyenne	6,06	7,47
	<i>7,41 en 2017</i>	<i>9,16 en 2017</i>

Pour l'épreuve de questions, la moyenne des notes obtenues par les candidats du concours externe est très faible. Elle s'établit à **6,06/20** (7,41/20 en 2017). Les notes vont de 0,00/20 à 18,88/20. Seuls 81 candidats, soit 18,58 % des présents, obtiennent une note égale ou supérieure à 10,00/20. 195 candidats (44,50 % des présents) sont éliminés par cette épreuve.

Pour l'épreuve de rapport, la moyenne obtenue par les candidats est également très faible (7,47/20). En 2017 elle atteignait 9,16/20. Les notes vont de 0,00/20 à 17,00/20. Un peu plus de 23 % des candidats obtiennent au moins la moyenne. Le rapport élimine un peu moins que les questions. On déplore « seulement » 99 notes éliminatoires, soit 23,52 % des présents.

Les candidats se sont vraisemblablement très peu préparés à l'épreuve de questions, les résultats sont réellement catastrophiques.

4) Résultats du concours interne

Concours interne	Epreuve de Questions (coef. 1)	Epreuve de Rédaction d'un rapport (coef. 1)
168 postes ouverts	740 présents	716 présents
Note la + haute	17,00/20	17,50/20
	<i>17,50 en 2017</i>	<i>17,00 en 2017</i>
Note la + basse	0,00	0,00
	<i>0,00 en 2017</i>	<i>0,00 en 2017</i>
Notes = ou > à 10	109 soit 14,73%	262 soit 36,59%
	<i>26,95% en 2017</i>	<i>36,54% en 2013</i>
Notes éliminatoires	362 soit 48,92%	163 soit 22,76%
	<i>26,81 % en 2017</i>	<i>12,43% en 2017</i>
Moyenne	5,59	8,06
	<i>7,44 en 2017</i>	<i>8,50 en 2017</i>

Pour l'épreuve de questions, la moyenne des notes obtenues par les candidats du concours interne est extrêmement basse. Elle s'établit à **5,59/20** (7,44/20 en 2017). Les notes vont de 0,00/20 à 17,00/20. Seuls 109 candidats, soit 14,73 % des présents, obtiennent une note égale ou supérieure à 10,00/20. 362 candidats (48,92 % des présents) sont éliminés par cette épreuve.

Pour l'épreuve de rapport, la moyenne obtenue par les candidats est plus honorable (8,06/20), et très comparable à la moyenne constatée en 2017 (8,50/20). Les notes vont de 0,00/20 à 17,50/20. Un peu plus de 36 % des candidats obtiennent au moins la moyenne. Sur cette voie de concours également, le rapport élimine un peu moins que les questions. On déplore « seulement » 163 notes éliminatoires, soit 22,64 % des présents.

Les candidats ne se sont pas non plus préparés à l'épreuve de questions, les résultats sont encore plus catastrophiques.

5) Résultats du troisième concours

Troisième voie	Epreuve de questions (coef. 1)	Epreuve de Rédaction d'un rapport (coef. 1)
112 postes ouverts	122 présents	123 présents
Note la + haute	19,00/20	15,13/20
	<i>17,05 en 2017</i>	<i>17,00 en 2017</i>
Note la + basse	0,00	1,75
	<i>2,75 en 2017</i>	<i>0,05 en 2017</i>
Notes = ou > à 10	19 soit 15,57%	50 soit 40,65%
	<i>21,92% en 2017</i>	<i>34,25% en 2017</i>
Notes éliminatoires	35 soit 28,69%	12 soit 9,76%
	<i>26,03% en 2017</i>	<i>2,74% en 2017</i>
Moyenne	6,64	9,19
	<i>7,20 en 2017</i>	<i>8,76 en 2017</i>

Sur cette voie, les candidats obtiennent une moyenne générale de 6,64/20 à l'épreuve de questions (en baisse par rapport à celle de 2017), et de 9,19/20 à l'épreuve du rapport, en hausse par rapport à 2017.

6) Les remarques des correcteurs sur l'épreuve de rapport

Les correcteurs ont estimé que le sujet était intéressant et d'actualité. D'une manière générale, les candidats ne semblent pas maîtriser totalement la méthodologie de l'épreuve.

La plupart des candidats ont compris le sujet et ses enjeux, ils ont pris le soin de respecter le formalisme et ont su proposer un plan, mais de nombreuses lacunes ont été constatées :

- Manque de problématisation du sujet, des titres des parties
- Méconnaissance de la méthodologie de projet
- Faible connaissance du fonctionnement des collectivités
- Oublis de certains acteurs (élus...)
- Propositions peu originales et peu opérationnelles
- Orthographe et syntaxe à parfaire

7) Les remarques des correcteurs sur l'épreuve de questions:

Il s'agit d'une épreuve assez classique de vérification de connaissances relatives aux collectivités territoriales, à leurs missions, leurs compétences, leurs moyens d'action.

Au contraire du concours de rédacteur, les questions ne portent pas sur un domaine choisi par le candidat à l'inscription.

La légère distinction entre les voies de concours concernant l'intitulé des épreuves se traduit concrètement par des sujets comportant un tronc commun de questions (5 sur 8 au total) et des questions spécifiques selon les voies (3 sur 8 au total).

Pour cette épreuve, les correcteurs ont unanimement souhaité souligner le niveau très insuffisant, voire inquiétant des candidats. Quelques candidats ont néanmoins su se démarquer en illustrant leurs arguments par des exemples clairs et précis.

De trop rares points forts...

- Volonté de proposer une réponse même lorsque la question n'est pas comprise
- Effort de réflexion sur le management, des connaissances sur les compétences sociales des collectivités territoriales

Et de trop fréquentes lacunes :

- Manque flagrant de connaissances territoriales et professionnelles
- Problèmes de compréhension entraînant des réponses parfois hors sujet
- Difficultés rédactionnelles, orthographe et syntaxe à revoir
- Des réponses trop peu développées, manquant de structure et d'analyse

8) Fixation des seuils d'admission

A l'issue de cette première phase d'admissibilité, le jury s'est réuni en formation plénière le 13 décembre 2019.

Préalablement à la fixation des seuils, il a examiné les cas de rupture d'anonymat, et décidé d'annuler la copie n°2949 en raison de la présence d'un signe distinctif.

Les seuils d'admissibilité ont ensuite été fixés comme suit :

- concours externe : **75 admissibles**, avec une barre d'admissibilité de **10,00/20**
- concours interne : **142 admissibles**, avec une barre d'admissibilité de **10,00/20**
- 3ème concours : **34 admissibles**, avec une barre d'admissibilité de **10,00/20**

Soit un total de 251 admissibles

III. La phase d'admission

1. Le profil des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale

Le profil des candidats admissibles est sensiblement identique à celui des candidats présents à l'épreuve écrite. Le « candidat type » est une femme, âgé de 31 à 40 ans, domiciliée en Région Ile de France et déclarant s'être préparée seule.

2. L'épreuve orale

Les trois voies de concours comportent une unique épreuve orale d'admission, qui consiste pour :

Le concours externe, en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et ses aptitudes à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée: 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1) ;

Le concours interne, en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1) ;

Le troisième concours, en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

La grille d'entretien retenue par le jury et valable pour les trois voies de concours :

I – Exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel – les acquis de son expérience	5 mn maximum	3 points
II – Connaissances professionnelles et aptitude à exercer les missions ✓ Connaissances et savoir-faire professionnels ✓ Connaissance de l'environnement territorial ✓ Aptitude à l'encadrement et à la coordination	15 mn	16 points 5 points 5 points 6 points
III – Motivation, savoir-être et potentiel du candidat	Tout au long de l'entretien	1 point

3. Le niveau des candidats

Epreuve orale	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Candidats présents	74 présents / 75 admissibles	138 présents / 142 admissibles	33 présents / 34 admissibles
Note la + haute	20,00	19,5	20,00
Note la + basse	2,50	5	7,00
Notes = ou > à 10	59 soit 75.73%	113 soit 81,88%	30 soit 90,91%
	79,63% en 2017	77,54% en 2017	81,82% en 2017
Notes éliminatoires	1 soit 1,35%	0	0
Moyennes	13,04	13,10	14,44
	<i>13,05 en 2017</i>	<i>12,13 en 2017</i>	<i>12.39 en 2017</i>

Pour le concours interne et le troisième concours, la moyenne obtenue par les candidats à l'épreuve orale d'admission est en nette hausse par rapport à la session 2017.

La moyenne obtenue par les candidats du concours externe est similaire à la moyenne constatée en 2017 (13,04/20 contre 13,05/20).

Le niveau général des candidats est satisfaisant. Les exposés liminaires sont intéressants et bien préparés. Les candidats transmettent avec conviction leur motivation à intégrer le grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe. Globalement, ils manifestent dans leurs réponses leur volonté de convaincre le jury. Leur posture professionnelle est le plus souvent adaptée, le niveau général de connaissances est correct. Ils semblent gérer assez bien le stress lié à l'épreuve.

Néanmoins, leur projection dans le grade reste perfectible. Ils ont tendance à rester centrés sur leurs fonctions actuelles. Ils maîtrisent mal le vocabulaire administratif. Les réponses sont parfois « scolaires » et hors contexte. Des lacunes sont constatées dans le domaine du management. Les candidats manquent d'affirmation de soi, ils ne se positionnent pas suffisamment face à des comportements inacceptables.

4) Conseils aux candidats

Le jury invite les candidats à sortir de leur zone de confort et de connaissance en s'ouvrant notamment aux domaines de compétences éloignés de leur pratique quotidienne et en faisant preuve d'esprit critique sur les sujets d'actualité.

Les candidats doivent être attentifs à développer leurs réponses en illustrant leurs propos, en étant plus concrets et en travaillant la qualité de leur expression orale, ils doivent faire preuve de bon sens dans les mises en situation d'encadrement, apprendre à faire le lien entre théorie et pratique pour une mise en perspective des questions. Un entraînement à l'oral en conditions de concours est indéniablement un plus.

Le jury conseille également aux candidats de mieux nourrir leur projet professionnel.

5) La fixation des seuils d'admission

Il convient de préciser que compte tenu d'une homogénéité suffisante des notes attribuées aux épreuves orales par les différents jurys d'entretien, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

Sur cette base, le jury a ensuite fixé comme suit les seuils d'admission :

- concours externe : **66 admis**, avec une barre d'admission de **10,00/20**
- concours interne : **128 admis**, avec une barre d'admission de **10,00/20**
- troisième concours : **31 admis**, avec une barre d'admission de **10,00/20**

V. Conclusion et conseils aux candidats

A l'issue de toutes les épreuves, le jury déplore une nouvelle fois une faible préparation des candidats. Il souhaiterait que les prochains candidats s'investissent davantage dans la préparation des épreuves de ces concours, notamment des épreuves écrites.

Pour les épreuves de questions, le jury conseille aux candidats d'approfondir leur connaissance de l'actualité, afin d'illustrer au mieux leurs réponses. Ces épreuves ne sont pas seulement des épreuves de connaissances, elles permettent également d'évaluer la capacité du candidat à analyser et à problématiser, ainsi que ses aptitudes à structurer sa réflexion.

En ce qui concerne l'épreuve d'entretien, le jury a constaté que les connaissances de l'environnement et de l'actualité territoriale restent encore à approfondir. En outre, les candidats adopter la posture d'un encadrant de proximité potentiel, et développer leurs aptitudes managériales.

Il est utile de préciser qu'un nombre important de postes restent non pourvus. En effet, 335 postes sur les 560 à pourvoir sont « perdus » suite à l'absentéisme et au faible niveau des candidats présents.

La prochaine session de ces concours est programmée en 2021, conformément au calendrier national qui prévoit une périodicité d'organisation de deux ans pour les concours de catégorie B de la filière administrative. C'est le CIG de la Grande Couronne qui en assurera l'organisation.

Pour conclure, il convient de souligner que la préparation et l'organisation des épreuves, tant écrites qu'orales, se sont déroulées dans d'excellentes conditions, sans qu'aucun incident n'ait été à déplorer. Il en fut de même pour les réunions du jury qui se sont tenues dans une excellente ambiance avec des débats sereins et des décisions largement consensuelles.

Fait à Pantin, le 25 février 2020
La Présidente du jury

Karima BENTOUT,
Chef du service des finances de la Ville d'Eaubonne



